

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes



Le SNU Pôle Emploi Poitou-Charentes s'associe à la journée du 9 avril et appelle l'ensemble des agents à se mobiliser aux cotés de tous les salariés du privé, du Public, des chômeurs, des étudiants, des retraités pour manifester contre les Politiques d'austérité du gouvernement qui ont des conséquences désastreuses pour les services publics, les agents et les usagers, mais aussi pour demander le retrait de la loi Macron et du pacte de responsabilité.

La loi Macron constitue un danger pour tous les salariés : elle facilite et accélère les procédures de licenciements, elle banalise le travail de nuit et du dimanche, elle remet en cause la justice prud'homale...

Toutes & tous en grève le 9 avril!

A POLE EMPLOI AUSSI Y'EN A MARRE !!

Stop aux provocations de la Direction Générale :

- ✓ qui ne cesse de mettre l'utilisateur à distance par une dématérialisation à outrance sans prise en compte de la disparité des usagers,
- ✓ qui s'oriente vers une réduction des heures d'ouverture au public,
- ✓ qui met en place des mesures technocratiques et chronophages,
- ✓ qui brade nos services et nos compétences à la sous traitance...

*Jusqu'où a prévu d'aller notre Direction
dans l'usure de ses agents et la maltraitance des usagers ?*

Ensemble ce jeudi 9 avril, nous exprimerons ainsi notre refus de cette politique d'austérité, de la casse des Services publics dont Pôle Emploi fait les frais quotidiennement, de la détérioration de nos conditions de travail et de vie.

Exigeons **ensemble** que POLE EMPLOI soit un service public digne de ce nom, accessible 35h00, 5 jours sur 7, avec plus d'humain, plus de proximité, plus de sens !!!

**Salariés de Pôle Emploi oui ! Citoyens aussi !!
Montrons la force que nous représentons.
Nous sommes convaincus que l'heure est à la lutte,
mobilisez vous et rejoignez le SNU**

Pour en savoir plus sur les lieux et l'heure des rassemblements dans notre région, contactez-nous au 05.49.47.25.93

Pour rappel : pour les agents sous statut public la possibilité d'être gréviste ne l'est qu'à la journée avec pour conséquence le retrait d'un 30^{ème} sur le traitement. Pour les agents de droits privé il est possible d'être gréviste une ou plusieurs heures jusqu'à la journée. Il faut alors déclarer à votre N+1 votre nombre d'heure de grève.

Elisabeth CHALEIX, Brigitte DOHEN, Valérie FAVREAU, Laurent GALERON
Annie LEJEUNE-BEZIRARD, Céline LAMBERT, Marie-Line MIOT,
Anne-Sophie MOUTEL, Marylene SAUVESTRE, Jean-Bernard TRIPONEL.

 syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU

Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion